

—Le 6 mai 1898, Thomas Touzin, notaire, de Saint-Guillaume d'Upton, a été nommé commissaire *per delictum potestatem*.

—Le 13 juillet 1898, Thomas Barron, notaire, greffier de la cour de circuit de Lachute, comté d'Argenteuil, a été nommé juge de paix, sous l'art. 2572 S. R. P. Q. avec juridiction sur le district de Terrebonne.

M. Pierre Bouffard, admis à la profession du notariat le 13 octobre 1891, a obtenu l'adoption d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres—(61 Vict., ch. 93). M. Bouffard a subi ses examens devant le Barreau et pratique maintenant le droit à Québec. M. Bouffard est un homme de beaucoup de talent, qui a obtenu pendant ses études classiques les distinctions les plus brillantes. Tout en regrettant son départ des rangs de notre profession, nous lui souhaitons succès dans sa nouvelle carrière.

NOTE DE LA DIRECTION

Toutes les correspondances concernant la direction ou l'administration de la *Revue* devront être adressées à J.-Edmond Roy, notaire, Lévis, P. Q. Canada.

Les articles non signés relèvent de la direction.

On voudra bien nous signaler immédiatement tout changement d'adresse.

On est prié d'écrire le manuscrit destiné à l'impression sur un seul côté du feuillet.

Le prix de l'abonnement annuel est un DOLLAR, payable d'avance.

Prière de transmettre les valeurs par mandat-poste ou par lettre chargée.

MM. les étudiants auront des conditions spéciales d'abonnement en nous écrivant.

Les journaux sont priés d'échanger.